

**COLLECTIF DE
LUTTE CONTRE LE
FRELO
ASIATIQUE**

ALERTE FRELO ASIATIQUE

Collectif.luttefrelonasiatique@gmail.com



**SES ATTAQUES SONT EXPONENTIELLES, LES RAVAGES SONT
ECOLOGIQUES, ECONOMIQUES, SANITAIRES ET HUMAINS**

**UNISSONS NOUS, L'URGENCE
ABSOLUE EST LÀ !**

PREAMBULE

En 2023, La prédation du frelon asiatique s'est intensifiée : lourdes pertes dans les ruchers, effondrement de la production de miel, de nombreux apiculteurs désespérés ferment boutique. De plus les attaques de frelons touchent désormais les maraîchers, les viticulteurs, les producteurs de cidre, les vendeurs de viande et de poisson sur les marchés, sans compter les particuliers de plus en plus nombreux à être piqués et qui parfois, malheureusement, décèdent. Le frelon asiatique s'est reproduit à un point tel, que ses ravages sont désormais écologiques, économiques, sanitaires et humain. L'ennemi est redoutable et lutter chacun de son côté est vain. Les abeilles souffrent et disparaissent dans un silence assourdissant. Il est urgent d'unir nos forces et nos compétences, urgent de mobiliser à la fois élus, citoyens et scientifiques afin de trouver une solution pérenne à la prédation de ce nuisible. En réaction à cette année 2023 plus meurtrière que jamais, les apiculteurs du Pays basque se sont fédérés autour d'un collectif, dans le but de sensibiliser les élus et des citoyens, d'organiser et financer un piégeage massif ainsi que la destruction des nids, de mobiliser la recherche et de faire évoluer la réglementation au niveau national afin d'engager le gouvernement dans une action responsable d'intérêt public. Ce collectif souhaite étendre le plan frelon sur les territoires voisins, Béarn, sud des Landes... Une structure de coordination sera nécessaire pour fluidifier et accélérer le travail colossal qu'il faut accomplir, entre tous les acteurs institutionnels et apicoles.

Il est désormais d'intérêt général que l'État et les collectivités locales prennent les mesures qui s'imposent. Un monde sans abeille n'est pas envisageable, la mort de toute une profession non plus. Les apiculteurs sont les seuls de tout le secteur agricole à faire face à la destruction de leur cheptel sans aide ni indemnité. Le temps est venu de venir en aide à ceux et celles qui savent en leur for intérieur que le destin des abeilles et des hommes est étroitement lié.

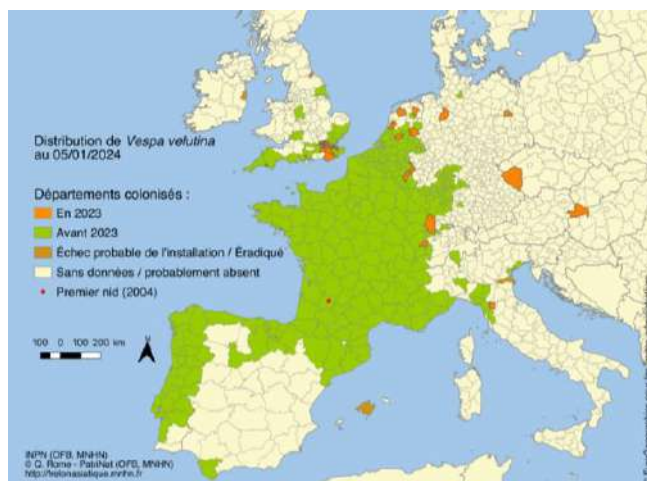


L'ÉTENDUE DES DÉGATS



➤ UNE CAPACITÉ D'EXPANSION PHÉNOMÉNALE, UNE DEVASTATION EXPONENTIELLE.

Le premier frelon asiatique est arrivé en Gironde en 2004. 20 ans après, n'ayant lui-même aucun prédateur et progressant à la vitesse de 80 km par an, il a pris le contrôle de quasi toute l'Europe. **Chaque nid consomme 11 kg d'insectes par saison** et il y en a des dizaines de milliers. Les apiculteurs sont les premiers impactés et ce n'est pas faute d'avoir alerté les autorités qui ont sous-estimé sa nuisance. Alors les dégâts sont aujourd'hui considérables.



- **Des ruches entières dévorées** : sur la côte basque et autour de l'Adour, on déplore jusqu'à 80% de mortalité. En moyenne, une ruche abrite 50 000 abeilles. Lorsqu'un apiculteur en perd 80 (c'est arrivé à Ascain), cela fait plus de 5 millions d'abeilles sacrifiées en un été.
- Les apiculteurs impuissants déménagent parfois plusieurs fois leurs ruches dans la saison afin de permettre aux butineuses de récolter du nectar en toute sécurité. Mais cette année, la présence du frelon asiatique est telle que **des zones entières ne peuvent plus accueillir de ruches**.
- Progressivement, le frelon asiatique a étendu sa période de nuisance : **ces attaques ont lieu** non plus de juillet à septembre comme il y a 6 ans, mais **de juin à novembre** à cause du réchauffement climatique.

➤ RAVAGES SANITAIRES

Depuis plusieurs années déjà, la nuisance et la dangerosité de ce frelon s'étend bien au-delà du domaine apicole.

- **Changement de comportement, attaques en hausse** : du fait de l'augmentation du nombre de nids, ses besoins en nourriture grandissent et son agressivité avec. Lorsque les frelons asiatiques se sentent attaqués, ils projettent un liquide acide dans les yeux, provoquant des lésions. Les attaques peuvent être massives et quelques piqûres suffisent à provoquer une hospitalisation et le décès, comme le rapporte régulièrement la presse régionale.
- Attirés par le sucre, les frelons asiatiques envahissent **les arbres fruitiers** dégradent les fruits et mettent en danger leur cueillette.
- **Impact sur les vendanges** : Cette année à Irouléguy, un viticulteur a dû mettre une vareuse d'apiculteur pour se protéger des attaques.
- **Impact sur la production de cidre**. On déplore des invasions de frelons sur les pommes fermentées.
- **Impact chez les jardiniers et les agriculteurs** : on observe qu'ils font leurs nids de plus en plus bas. Alors des agriculteurs, élagueurs et jardiniers sont attaqués lors de travaux extérieurs (élagage, taille de haies...)
- Problématique pour la **SNCF et le Réseau Transport d'Electricité** du fait de la présence gênante de nids.
- **Sur les étals de marchés**, les vendeurs de viandes et de poissons ont vu leurs acheteurs prendre la fuite en voyant plusieurs frelons déchiqueter la nourriture.
- Plus inquiétant, **au collège de Cambo**, les élèves ont réalisé un compost. Les frelons s'y sont précipité et des dizaines en sortent en permanence, ce qui met en danger les élèves.
- **Un groupe de 54 enfants** a été attaqué par des frelons lors d'une randonnée en octobre. Et ce ne sont que quelques exemples...



➤ RAVAGES ÉCONOMIQUES

- 2023 : **Production de miel dans le département du 64 en chute libre**. 30 à 80 % de pertes de colonies, c'est 50 à 100 % de miel en moins. Moins on a de ruches et plus la pression du frelon est forte. Certains n'ont rien pu récolter.
- **Coûts de la perte des essaims** : à 150€ l'essaim, 40 ruches de perdues, c'est 6000€ d'essaims à racheter.

- **Coût de la chasse au frelon :**

1. **Les pièges Tap-trap :**

- ✓ Pour un apiculteur amateur qui travaille avec 10 ruches et pose 10 pièges : 11 euros par piège et par saison, soit 110 € sur la saison.
- ✓ Pour un apiculteur professionnel qui travaille avec 200 ruches : 2200€ en moyenne pour la saison.

2. **Installation de « harpes électriques » :** pour électriser le frelon, elles sont disposées entre chaque ruche. Cette méthode n'est efficace uniquement sur secteur. 120€ la harpe : soit 12 000€ d'investissement pour un apiculteur professionnel qui possède 200 ruches.



Autres surcoûts difficiles à quantifier mais bien réels : Pose de **grillages** autour du rucher, pose de **muselières** (cf photo) devant les planches d'envol, déplacement des ruches vers un endroit plus sûr... etc.

Des travaux universitaires (Barbet-Massin 2020) ont tenté de chiffrer les coûts du développement du frelon en les comparant aux coûts de la lutte. Pour l'apiculture, les chercheurs estimaient les impacts annuels à 3 millions d'euros à une époque où le frelon n'avait colonisé que la moitié de la métropole. Aujourd'hui, ces impacts seraient plutôt de 7 millions d'euros. **Pour la pollinisation, l'impact serait de 80 millions d'euros par an.** Tandis que les coûts de la lutte actuelle, fondée principalement sur la seule **destruction des nids, pourraient atteindre près de 12 millions d'euros chaque année.** Les chercheurs concluent

que bien que peu affinées, ces évaluations montrent que les coûts de la prolifération dépassent largement les coûts de la lutte et que cette dernière devrait être intensifiée.

Pourquoi l'apiculteur est seul face à ce fléau ? **Aucune indemnité versée par l'État n'est prévue pour compenser les pertes de colonies d'abeilles et de production de miel.**

- **Impact sur la pollinisation :** les maraichers déplorent cette année **une diminution de leur production de légumes et de fruits** : conséquence de la prédation des frelons asiatiques qui viennent chasser les abeilles sur leurs potagers et vergers au moment de la pollinisation. C'est un fait nouveau et pas encore quantifié.



➤ RAVAGES ECOLOGIQUES

LES IMPACTS SUR LES POLLINISATEURS SAUVAGES ET LA BIODIVERSITE

L'abeille mellifère n'est pas sa seule source de protéines. Le frelon asiatique se nourrit d'abeilles sauvages, de guêpes ainsi que d'autres pollinisateurs tels que les syrphes et les diptères. En zones agricoles et naturelles, les captures d'insectes se répartissent globalement ainsi : 1/3 d'abeilles et 2/3 d'autres insectes. En zone urbaine, ce ratio s'inverse. **Comme le rapporte une étude de 2011, son impact sur les autres pollinisateurs est peut-être moins visible que sur les abeilles mellifères, mais il est probablement encore plus important.**

➤ CRI DU CŒUR !

Voir une apicultrice de 20 ans d'expérience, dont le cheptel dépassait 200 ruches, en perdre la moitié après 8 années de lutte intensive et jeter l'éponge, c'est d'une tristesse innommable. Les apiculteurs ont la sensation d'élever des abeilles non plus pour faire du miel, mais pour nourrir les ravageurs. Si seulement les difficultés de l'apiculture s'arrêtaient au frelon asiatique... Dans les années 80, un parasite venu de Chine, le varroa, a lui aussi envahit TOUS les ruchers français. Cet acarien affaiblit les colonies qui, faute de soin, peuvent en mourir. Puis en 2023, après tant d'années de combat, l'utilisation du glyphosate a été reconduite pour 10 ans. Le réchauffement climatique profite au frelon... C'est à désespérer.

Elever des abeilles est un métier de passionnés courageux, de femmes et d'hommes et qui n'ont pas pour habitude de compter leurs heures, de se plaindre ou encore de réclamer de l'aide.

Alors pour elles, pour eux et pour nous, agissons, et vite !

COMMENT LUTTER ?

➤ LES PILLIERS DE LA LUTTE

- ✓ Informer, sensibiliser les élus et le grand public.
- ✓ Piéger à grande échelle les fondatrices de nids de frelon au printemps et à l'automne.
- ✓ Organiser et financer la destruction des nids primaires et secondaires, sur le domaine public et privé.
- ✓ Faire évoluer la réglementation pour que le frelon asiatique soit classé nuisible catégorie 1.
- ✓ Motiver la recherche pour, faute de résultats, trouver de nouvelles pistes.
- ✓

LE PIEGEAGE DE PRINTEMPS

De nombreuses études et expériences partagées dans le monde apicole nous ont appris ceci : le piège le plus efficace, le plus sélectif et le plus abordable reste le piège « Tap-trap » (photo ci-jointe) : de fin février à mai, période où les fondatrices recherchent du sucre pour se nourrir et afin de créer leur nid, nous pouvons les capturer à l'aide d'une simple bouteille en plastique remplie de bière et de sirop de cassis, de vin blanc, refermée avec un gros bouchon jaune en plastic pare-pluie. La future reine y entre pour se nourrir, s'engluie dans le sirop et ne peut plus s'échapper. L'alcool de la bière repousse les abeilles et autres insectes. Facile à accrocher dans les jardins privés et publics, il faut vider et renouveler le mélange tous les 8 à 10 jours pendant 3 mois.



Les apiculteurs posent ces pièges depuis des années. Cela diminue la pression du frelon, mais au vu de la puissance de son développement, cela ne suffit plus. **Ces pièges ne seront efficaces qu'à grande échelle** sur 3 années consécutives minimum (en annexe, le résultat des dernières études comparatives). Il faut donc **solliciter les citoyens par tous les moyens de communication** papiers et numériques, et pour une plus grande efficacité, **distribuer les bouchons jaunes gratuitement dans les mairies**, et les commerces de proximité.

PJ : protocole de pigeage ,(confection , relevé d'informations)

LE DÉCROCHAGE DES NIDS ET LEUR DESTRUCTION

- Nous proposons une **application smartphone** pour rendre le repérage des nids facile, ludique et accessible au plus grand nombre avec une fonction de géolocalisation très précise.

Actuellement en développement.....

- Nous proposons une marche à suivre dont **les communes seraient le relai**, selon un protocole établi en concertation avec le collectif, et selon une charte de bonne conduite. Nous avons une liste d'entrepreneurs à disposition. Cependant, seul, le travail des professionnels ne sera pas suffisant. Il faudra recruter et former des destructeurs, l'idéal étant que chaque secteur de notre territoire soit couvert. Pour cela il sera nécessaire de **mobiliser les élus et la population** pour une réelle efficacité.



- **Le coût** : Aujourd'hui, les communes ont à leur charge la destruction des nids sur le domaine public. Mais il est très important que les particuliers aient accès à un service encadré et gratuit. Certaines communes actuellement ont pris l'initiative de financer la destruction des nids sur le domaine privé, mais elles ne font pas l'unanimité.

Détruire un nid coûte actuellement entre 80 et 120€ en fonction de sa hauteur. Prenons l'exemple de la commune d'Ixassou qui a pris en charge la destruction des nids sur le domaine public et privé cette année : coût total sur la saison : 3000€ pour une trentaine de nids.

LA RECHERCHE : APRES PLUS DE 10 ANS DE FINANCEMENT, LES RESULTAS SE FONT TOUJOURS ATTENDRE.

Depuis des années, la recherche étudie le frelon asiatique pour élaborer un système de piégeage dont l'impact sur l'environnement serait négligeable. Au grand désespoir des apiculteurs, les résultats sont décevants faute de moyens et de motivation politique.

Mais cette année, à Turin, un nouveau système de repérage appelé radar très prometteur a vu le jour. Les frelons équipés d'une minuscule puce à 1€ sont suivis pendant 15 jours, et les nids ainsi repérés efficacement. Seulement ce radar a un coût non négligeable : 100 000 euros. C'est là que l'État doit intervenir.

PORTER CE COMBAT AU NIVEAU RÉGIONAL NATIONAL ET EUROPÉEN

Que dit la loi ?

Malheureusement, l'arrêté ministériel du 26 décembre 2012 a classé le frelon en danger sanitaire de 2ème catégorie au lieu de la 1ère catégorie initialement annoncée. La différence est simple. Dans la 1ère catégorie, la lutte est rendue obligatoire par l'administration avec les moyens qui l'accompagnent. Dans la 2ème, le danger est considéré de moindre gravité et la lutte est volontaire avec des moyens financiers quasi inexistants.

Les actions à mener dans l'urgence au niveau politique :

-Obtenir de la préfecture :

- **une mise en place d'un plan frelon** asiatique sur le département 64.

Considérant, selon le **décret 2017- 595 du 21 Avril 2017**, qu'un préfet peut prendre un arrêté préfectoral précisant les conditions de lutte, procéder ou faire procéder à la destruction de spécimens de frelons asiatique.

-**La reconnaissance du piégeage de printemps et automne des reines fécondées comme mesure de lutte**

- **La réintroduction du soufre comme moyen de destruction des nids.**

Et enfin

- ✓ **Le reclassement du frelon asiatique en danger sanitaire de 1ère catégorie** à la condition que ce classement s'accompagne d'une prise en charge financière par l'état de la destruction des nids et la mise en place d'un plan de lutte obligatoire construit et validé en collaboration étroite avec les collectivités, le monde apicole, agricole, les défenseurs de la biodiversité et les citoyens.